

## Conseil de gestion

### du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis Lundi 9 juillet 2018 Forum des Pertuis – Avenue du Lazaret

Le conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, présidé par Philippe PLISSON, s'est réuni à La Rochelle ce lundi 9 juillet 2018. Etaient présentés les cinq points suivants :

- L'approbation du plan de gestion du Parc par le conseil d'administration de l'AFB le 26 juin 2018
- La publication du décret relatif aux avis conformes
- Le contentieux relatif au projet d'extraction de granulats marins « Le Matelier »
- La validation du programme d'actions 2018 par le conseil de gestion
- Les aires marines éducatives : labellisation de 2 écoles en 2018 et les projets 2019



Légende : conseil de gestion du 9 juillet 2018 - © Cécile Barreaud / Agence française pour la biodiversité

### L'approbation du plan de gestion par le conseil d'administration de l'AFB

Le 26 juin 2018, le plan de gestion a été présenté par le président du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, Philippe PLISSON, aux membres du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité qui l'ont approuvé. Les membres du conseil d'administration se sont félicités de la qualité du plan de gestion. Sur 38 votants, 34 ont voté « pour » et 4 « contre ». Les votes défavorables ont été émis par les représentants du personnel non pas par désaccord sur le fond du plan de gestion mais pour dénoncer les manques de moyens humains pour mettre en œuvre le plan de gestion.

Cette approbation constitue la dernière étape de validation du plan de gestion qui détermine les mesures de protection, de connaissance et de développement durable des activités maritimes à mettre en œuvre dans le Parc à l'horizon de 2033. Celui-ci sera maintenant décliné en programmes d'actions annuels et

pluriannuels dont la mise en œuvre des actions se fera par le Parc avec les acteurs associés à sa gestion ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs concernés par le milieu marin.

### Le décret relatif aux avis conformes nouvellement publié

Les Parcs naturels marins émettent un avis « conforme » lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin du Parc (article L. 334-5 du code de l'environnement), excepté pour les activités répondant aux besoins de la défense nationale, de l'ordre public, de la sécurité maritime et de la lutte contre la pollution.

Cet avis -exprimé par le conseil de gestion du Parc sur délégation du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité - peut être favorable, favorable assorti de réserves ou de prescriptions ou défavorable.

Un nouveau décret relatif aux attributions d'un Parc naturel marin vient d'être publié au Journal officiel le 2 juillet 2018. Il rétablit la possibilité donnée aux conseils de gestion des Parcs naturels marins de délivrer des avis conformes par délégation du conseil d'administration de l'AFB, à l'exception de projets d'envergure nationale (dépassant un seuil financier conséquent) qui resteront sous la gouverne du conseil d'administration. Dans les faits, ces projets d'envergure nationale concernent essentiellement les éoliennes en mer.

Pour en savoir plus :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=722237F745ABB18A0C2337F8D5C56A0A.tplgfr35s\\_3?cidTexte=JORFTEXT000037146391&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037146352](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=722237F745ABB18A0C2337F8D5C56A0A.tplgfr35s_3?cidTexte=JORFTEXT000037146391&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037146352)

### Le contentieux relatif au projet d'extraction de granulats marins « Le Matelier »

Les membres du conseil ont été informés de la récente décision du tribunal administratif concernant le contentieux relatif au projet d'extraction de granulats marins sur le gisement dit « Le Matelier ».

Pour rappel, le 15 janvier 2016, le conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a rendu un avis conforme défavorable **aux demandes conjointes de concession minière et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers** sur le gisement « Le Matelier », des sociétés Granulats Ouest et Dragages, transports et travaux maritimes (DTM).

Le 21 juillet 2017, le ministre de l'Economie et des finances a rejeté par arrêté la demande de concession de granulats marins, et le 10 octobre 2017, le préfet de Charente-Maritime a rejeté par décision implicite la demande d'ouverture de travaux miniers sur ce gisement.

Les sociétés Granulats Ouest et DTM ont déposé une requête contestant ces décisions auprès du tribunal administratif de Poitiers qui a rendu son jugement le 21 juin 2018. Celui-ci a décidé que la décision du ministre de l'Economie et des finances du 21 juillet 2017 était annulée, de même que la décision implicite du préfet de la Charente-Maritime. Le juge enjoint également le ministre de l'Economie et des finances de réexaminer la demande de concession minière des sociétés Granulats Ouest et DTM dans le délai de 6 mois.

**Le conseil de gestion a voté en faveur d'un nouvel avis conforme sur le projet à l'automne, avec un appui juridique à la clé.**

### La validation du programme d'actions 2018

La première partie de l'année 2018 ayant été consacrée quasi exclusivement à l'élaboration du plan de gestion, le programme d'actions 2018 est à considérer comme un programme de transition. Une stratégie d'actions pluriannuelle sera construite avec les acteurs locaux à partir de 2019.

Le programme d'actions 2018 est axé sur l'acquisition de connaissance sur le milieu marin, la sensibilisation et l'intervention dans les domaines prioritaires que sont le patrimoine naturel, la qualité de l'eau et les différents usages.

Ce programme d'actions s'articule autour de 7 axes :

Axe 1 - Améliorer la connaissance sur le patrimoine naturel et les usages maritimes

Axe 2 - Mieux caractériser la qualité de l'eau et ses effets sur les activités maritimes et les écosystèmes

Axe 3 – Le suivi des ressources et des zones fonctionnelles

Axe 4 – L'intervention technique pour la préservation des milieux naturels

Axe 5 - Contribuer à la durabilité des pratiques

Axe 6 - Former, éduquer à l'environnement, sensibiliser

Axe 7 - Faire connaître et promouvoir le Parc naturel marin et ses objectifs



Sensibilisation des pêcheurs à pied de loisirs  
© Sébastien Meslin / Agence française pour la biodiversité

Seize types d'actions ont été définis tels que :

- le programme VALOBS. Ce programme va apporter une expertise scientifique sur les pratiques récréatives dans le but de concevoir un observatoire des usages de loisir à l'échelle du Parc naturel marin à l'horizon 2020 ;
  - une campagne de survols aériens sur le territoire du Parc pour améliorer la connaissance sur les oiseaux et mammifères marins, ainsi que sur les macro-déchets ;
  - le programme AQUAECO. Celui-ci a pour objectif d'identifier les effets des micro-plastiques et des pesticides susceptibles de se retrouver dans le milieu sur les bivalves élevés ;
  - l'étude préalable à l'élaboration d'un schéma territorialisé des dragages de sédiments
- le suivi des gisements de coques dans le cadre de la pêche à pied de loisirs ;
  - la mise en place de formations pour les clubs nautiques sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans le territoire du Parc ;
  - la sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir pour développer des pratiques de pêche respectueuses des ressources ;
  - les aires marines éducatives...

**Le conseil de gestion a validé officiellement le premier programme d'actions du Parc pour un budget prévisionnel de 557 000 € de projets.**



AME école du Prieuré La Rochelle (Simone Veil)  
© Cécile Barreaud / Agence française pour la biodiversité

### Les aires marines éducatives : labellisation de 2 écoles en 2018 et projets 2019

Depuis la rentrée 2017, le Parc a développé le dispositif des « aires marines éducatives » (AME) avec les écoles de La Brée-les-Bains et du Prieuré de La Rochelle. Durant l'année scolaire, les élèves ont découvert les écosystèmes marins de la zone littorale de petite taille qu'ils ont suivie et gérée, dans le cadre de séances de travail dédiées en classe et lors de sorties terrain. Les élèves se sont également réunis lors de « conseils des enfants pour la mer » pour exprimer leurs préconisations de gestion et de préservation du milieu marin aux représentants des deux collectivités. Ceux-ci ont étudié la faisabilité de chacune de leur proposition avec l'aide et l'appui de leurs services techniques.

Pour récompenser les actions menées et l'investissement des élèves - accompagnés par leurs enseignants, les animateurs des associations d'éducation à l'environnement, et par le Parc naturel marin pour le volet technique et financier - le label « Aire marine éducative » leur a été décerné en juin dernier par le comité de pilotage composé de l'Agence française pour la biodiversité, des ministères de la Transition écologique et solidaire, de l'Education nationale, et des Outre-mer. Ce label encourage la pérennité des actions ainsi que le partage d'expériences entre les écoles et référents des AME qui se développent sur tous les océans.

Afin de poursuivre les actions engagées par les élèves des deux écoles, le dispositif sera reconduit à la rentrée prochaine. Quatre autres écoles réparties sur le territoire du Parc (une en Gironde, deux en Charente-Maritime et une en Vendée) seront également soutenues et accompagnées pour gérer et protéger le patrimoine naturel et culturel marin de leur aire marine éducative.

**Des photographies sont mises à votre disposition. Vous pouvez les télécharger à partir du lien suivant :**

<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWDAP7BWLOSH1798>

Ces fichiers seront disponibles jusqu'au 16/07/2018



Conseil de gestion  
6000x4000



Conseil de gestion  
6000x4000



Conseil de gestion  
6000x4000



Conseil de gestion  
6000x4000



Conseil d'administration (juin 2018)  
4032x3024



Conseil de la mer AME  
6000x4000



Pêche à pied  
6000x4000



**La mention des crédits est obligatoire.** Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur le conseil de gestion du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis du 9 juillet 2018. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence française pour la biodiversité.

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. En métropole et dans les outre-mers, l'Agence française pour la biodiversité a pour missions d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

[www.parc-marin-gironde-pertuis.fr](http://www.parc-marin-gironde-pertuis.fr) - [www.afbiodiversite.fr](http://www.afbiodiversite.fr)

#### Contact presse

**Cécile BARREAU** - Chargée de communication et de sensibilisation du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis - [cecile.barreaud@afbiodiversite.fr](mailto:cecile.barreaud@afbiodiversite.fr). 05 46 36 70 51 – 06 99 87 84 98